

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 20 AOUT.

M. Thiers persiste à se retirer du ministère, et l'on assure que tous les ministres ont donné de nouveau leur démission.

L'*Impartial*, journal du tiers-parti qui reçoit, dit-on, les confidences de quelques membres du cabinet, fait l'histoire des divisions du cabinet français, à propos de la question de l'intervention. Après avoir dit que M. Thiers s'était vivement prononcé pour une coopération large et efficace, l'*Impartial* annonce ce qui suit :

« Quant aux moyens d'exécution, les voici tels qu'ils étaient combinés et tels qu'aux yeux de M. Thiers et de ceux qui partageaient son opinion, ils devaient infailliblement assurer le succès. Ce qui a manqué jusqu'ici aux opérations de la guerre de Biscaye, c'est l'ensemble, c'est une haute direction politique et militaire à la fois. Or, un corps de dix mille Français, composé de six mille hommes d'élite pris dans nos régiments et des quatre mille braves qui restent encore à la légion étrangère, devait former le noyau de la nouvelle armée chrétienne, et le pivot de ses opérations. Un lieutenant général distingué devait commander ce corps, auquel seraient réunis six mille hommes de la légion anglaise; que le général Evans, avec l'abnégation et la modestie la plus honorable, a demandé à mettre sous les ordres d'un général français; quatre mille Portugais et dix mille Espagnols, en tout trente mille hommes. Un plan de campagne, combiné avec le maréchal Maison, le général Harispe, et plusieurs autres généraux, et conçu d'accord avec le cabinet anglais, eût assuré le succès dont toutes nos vieilles expériences militaires répondaient sur leur tête. Le reste de l'armée espagnole eût occupé l'Ebre comme réserve, et eût pu, au besoin, consacrer une partie de ses forces à veiller à la sûreté de la reine.

« C'est ainsi qu'était posée la question, qui semblait marcher vers une solution favorable, lorsque des difficultés s'élevèrent à propos de la nomination d'un lieutenant-général; lundi dernier, M. Thiers avait exprimé son opinion au Roi, et soutenu avec chaleur la nécessité et la convenance du plan que nous venons d'exposer. Mardi, le conseil des ministres s'assembla et c'est là que les opinions se dessinièrent avec une parfaite netteté; les partisans de l'intervention étaient M. Thiers, M. Passy, M. Sauzet, les deux maréchaux Maison et Duperré, et M. Dargout qui, ayant son départ, avait donné d'avance son opinion et l'avait confirmée dans toutes ses lettres; contre étaient M. Pelet (de la Lozère) qui faisait valoir le danger, pour la France, d'engager une guerre dont nul ne pouvait prévoir l'issue, et M. de Montalivet qui, moins prononcé que M. Pelet, était cependant opposé à la mesure.

« Les opinions, ainsi partagées n'ayant pu se concilier, M. Thiers, le premier, crut devoir donner sa démission, et son exemple fut imité par ses cinq collègues. Les démissions furent portées au Roi par M. de Montalivet, qui avait fait les plus loyaux efforts pour prévenir ce schisme ministériel.

« Mercredi, de nouveaux efforts furent tentés pour changer la résolution de M. Thiers; mais M. Thiers persévéra dans sa démission; et après une longue conférence sans résultat, les ministres se trouvaient réunis à Saint-Cloud lorsqu'arriva la dépêche télégraphique annonçant l'acceptation de la constitution de 1832 par la reine. Cette dépêche, comme nous l'avons dit, a mis un terme aux dissidences ministérielles sur, une question qui a cessé d'être à l'ordre du jour. Dans l'état actuel des choses, le ministère français, fidèle à son système de ne pas prendre parti dans les querelles intérieures de la Péninsule, n'a plus qu'à se tenir dans une attitude expectante; les troupes françaises qui sont en Espagne doivent y rester pour continuer à faire la guerre à don Carlos; mais le corps auxiliaire qui achève de s'organiser à Pau, attendra probablement, pour franchir la frontière, que les événements nous éclairent sur la véritable situation de la reine, qui, nous aimons à le croire, n'est ni outragée ni captive dans son palais de Saint-Ildefonso.

« Le *Moniteur algérien* du 13 août, rapporte ce qui suit : « Un lâche assassinat vient d'être commis à Bongie sur la personne du commandant supérieur, M. Salomon de Musis, et sur celle de son interprète Taboni; ce n'est que par miracle que plusieurs autres personnes qui les accompagnaient n'ont pas été victimes de l'odieuse victime des Kaballes.

« Amezaïan, cheik des tribus de Masaoud, avait fait demander à M. le chef de bataillon Salomon une entrevue dans laquelle il voulait, disait-il, régler les conditions de la paix avec les Français.

« La conférence commença très-bien : des salutations, des compliments et des poignées de main furent échangés, mais peu à peu le nombre des cavaliers arabes s'accroît et entourant le commandant. Le capitaine Blangini, à qui le mouvement des cavaliers fit concevoir quelque défiance, leur fit signe de s'arrêter; il était trop tard! Une décharge à bout portant, abatit le commandant et son interprète, Medani

fut blessé; MM. Fournier et Blangini ne furent pas atteints, mais celui-ci fut terrassé, frappé à coups de crosse, et aurait été décapité si les assassins avaient eu le temps de mettre pied à terre. Ils furent poursuivis par la compagnie franche; la Maison crénelée et le fort Rapatel firent feu sur eux et doivent leur avoir tué du monde. Les deux cadavres furent laissés sur le terrain, mais les chevaux furent emmenés.

« Le maréchal Clausel doit définitivement s'embarquer à Port-Vendre le 20 ou le 22 à bord du bateau *le Styx*, pour retourner en Afrique.

« On lit ce soir dans un journal la nouvelle suivante, qui nous semble avoir grand besoin de confirmation :

« Des lettres arrivées ce matin à Paris, annoncent qu'une violente insurrection a éclaté le 8 août à Oporto. Dans le premier moment, les insurgés ont eu le dessous, mais tout porte à croire, d'après le contenu de ces mêmes lettres, ou que la lutte aura recommencé de nouveau, ou que les autorités auront cédé, et qu'à l'heure qu'il est, la constitution de 1820 aura été proclamée dans cette ville. Ce qui fait croire à ce résultat, c'est qu'une commission avait été nommée d'un commun accord entre les insurgés et les autorités, pour aller à Lisbonne présenter à la reine, en termes précis et énergiques, les griefs de la ville.

« La députation allait se mettre en route au moment du départ du courrier qui a apporté ces nouvelles.

« M. Arnold, ancien capitaine de la marine royale, habite une petite maison de campagne tout-à-fait isolée sur la route d'Aberdare. La nuit dernière, il fut réveillé en sursaut, et prêtant une oreille attentive, il s'assura que quelqu'un cherchait à forcer le volet de la fenêtre de son parloir. M. Arnold était seul et sans armes; toutefois sa présence d'esprit ne l'abandonna pas. Il prit une bouteille d'eau de seltz, en coupant la ficelle à tâtons, retint du pouce le bouchon, et attendit tranquillement que l'agresseur, ayant forcé le volet et soulevé la fenêtre, présentât sa figure à l'intérieur de la chambre. Alors M. Arnold lui lâcha le bouchon à bout portant; l'explosion fut terrible, et le voleur, étourdi du coup, ne doutant pas que l'eau de seltz qui baignait son visage ne fut son sang s'échappant d'une horrible blessure, se roula à terre, criant grâce et merci. M. Arnold, après s'être assuré qu'il était seul, sauta par la fenêtre, lui lia les mains sans éprouver la moindre résistance, et le conduisit au plus prochain village où il le remit entre les mains d'un constable.

« On lit dans le *Temps*.

« Le commandant Youssouf, bey de Constantine, nous adresse avec prière de la publier, la lettre suivante qu'il écrit à M. Desjobert. Nous nous rendons à sa demande avec d'autant plus d'empressement que cette pièce est une preuve nouvelle de la profonde intelligence de ce brave officier, et en même temps une justification complète de sa promotion à des fonctions dans lesquelles il ne peut manquer de rendre, comme par le passé, les plus importants services à la France.

« Camp Clausel, près Bone, le 15 juillet 1836.

« Monsieur,

« Dans la séance du 10 juin dernier de la chambre des députés, vous avez exprimé à la tribune votre étonnement de ma nomination au beylik de Constantine, dont je ne serais pas moins indigne par mon incapacité que par mon immoralité privée. Ces paroles proclamées de si haut, par un député de France, sont bien effrayantes sans doute, et, dans mon ignorance excusable de ce qui constitue en Europe l'aptitude nécessaire, je pourrais éprouver quelque timidité à combattre votre accusation, si l'examen de ses motifs ne me rassurait d'ailleurs sur leur peu de fondement.

« Je suis jeune, monsieur, et jeune à la conduite des affaires politiques, dont je ne connais le manieement que par ce que j'en ai appris à la cour des Tunis où j'ai été élevé; mais en remontant mon court passé de bey de la province de Constantine, et rapprochant les fins obtenues des moyens employés, je ne me persuade pas que la direction adoptée soit absolument défectueuse.

« Campé depuis trois mois, à six lieues de Bone, sous la protection d'un bataillon français, avec 300 spahis réguliers et 300 fantassins indigènes, c'est avec ce faible corps que j'ai déterminé les soumissions si nombreuses de tribus restées jusqu'alors dans le parti d'Achmet, et que j'ai tellement changé leurs dispositions, qu'elles m'offrent aujourd'hui le tribut, et le lui refusent, bien qu'elles soient plus rapprochées de lui que de moi, j'ai la certitude que cet exemple sera suivi partout, dès que l'on y verra sécurité, et je ne crois rien hasarder en assurant qu'impatiente de secouer le joug d'Achmet, la province appelle de tous ses vœux la domination française; et la reconnaîtra à la première vue de son drapeau. Depuis ces trois mois aussi, la route de Tunis fermée depuis si long-temps est ouverte à nos communications avec cette régence, et le port de la Galle, distant de Bone de vingt lieues, a été occupé par quarante de mes fantassins, qui s'y sont établis sans au-

cune opposition de la part des tribus habituées depuis longues années à y dicter des conditions de relâche.

« Je ne crois donc pas, monsieur, être resté jusqu'ici au-dessous de mes devoirs, et j'ai la confiance qu'il en sera toujours de même; car l'honneur d'appartenir à la France m'a assez élevé le cœur pour que je ne néglige rien pour faire respecter le pouvoir dont je suis investi. Mais soyez en convaincu, j'y parviendrai mal chez les Arabes en faisant des exactions et de la barbarie, en me souillant de ces atrocités inutiles par lesquelles ce ne peut pas être sérieusement que vous me prétiez l'intention de célébrer mon arrivée, à Constantine. Voulez-vous connaître, monsieur, le secret de mon influence, que l'on ne peut attribuer, ni à une supériorité numérique de troupes, puisque je ne dispose que de 600 hommes, ni à l'emploi d'un fanatisme quelconque; elle est tout entière dans ma justice, que les Arabes savent apprécier et qui fait ma seule force. Or, je la perdrais à la première faute. D'un autre côté, comment supposer que les autorités françaises qui permettent toutes mes opérations, les tolérassent impures et ignominieuses.

« Un fait récent vous prouvera la foi des indigènes à ma justice: Un brigand qui désole nos avant-postes depuis quatre années, ayant réussi à tuer un factionnaire français, lui coupa la tête pour la porter à Constantine, où elles sont généralement payées. J'appris que cette tête avait été salée dans la fraction des Sennèges qui reconnaissent encore Achmet: ce forfait ne pouvait pas rester impuni. Avec l'agrément de M. le commandant supérieur de Bone, je chargeai Hassenavi, chef des Hennéchas, du châtement des Sennèges; il fut sévère, car ainsi le veut encore les guerres en Afrique; mais pendant toute sa durée, les autres Sennèges, nos alliés, ne quittèrent pas leurs tentes, certains qu'ils étaient que leur innocence en commandait le respect. On n'égorge pas stupidement un tel mobile, monsieur, et l'intérêt que j'ai à le conserver puissant et énergique, doit vous rassurer contre mes décapitations hebdomadaires, si mon caractère, assez connu cependant, ne vous en offrait pas une garantie suffisante.

« En définitive, monsieur, on se perdrait également en Afrique par des cruautés arbitraires, comme par trop de ménagement pour les têtes coupables, ainsi que le bey de Médéah en a fait la funeste expérience. Il y faut de la justice prompte, habilement appliquée; c'est ainsi que je comprends en ce pays un bey des Français utile, et je dirai même possible: hors de cette ligne qui est ma profession de principes, on n'obtiendrait de paix que par l'extermination, et ma barbarie n'irait pas jusqu'à servir une telle iniquité.

« Il me répugnait, monsieur, de répondre à une attaque que son exaltation me rendait peu dangereuse, mais je n'ai pas voulu laisser échapper la précieuse occasion de témoigner ma reconnaissance de l'empressement si honorable avec lequel j'ai été défendu. Le bonheur que j'en éprouve est bien au-dessus des amertumes causées par les calomnies que vous avez si facilement accueillies.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec les sentiments d'une estime dont je désire beaucoup que vous vouliez bien m'annoncer le retour,

« Votre très-humble serviteur,

« Le chef d'escadron, *Jusuf-Bey.* »

« Voici un fait des plus singuliers et des plus vrais à la fois. *Robert le-Diable* vient d'être joué sur une barque, à Gruissan, petit port de mer à trois lieues de Narbonne, par des comédiens nomades. L'orchestre était composé d'un tambour et d'un flageolet. Les spectateurs occupaient le rivage, tant assis que debout et groupés de manière à former un auditoire extrêmement pittoresque. Quant au succès qu'a dû obtenir l'opéra de Meyer-Beer, ainsi représenté et accompagné de la sorte, on comprend que c'est chose impossible à décrire. *Robert le-Diable* avait déjà été représenté à Carcas-sone avec un seul violon pour tout orchestre.

« On écrit de Saint-Lys (Armagnac), 11 août :

« Un ouragan affreux est venu porter la désolation dans notre pays. Ce tourbillon ou plutôt cette trombe d'air a commencé à se faire ressentir au Fouget entre Camp-Bernard et Sainte-Foi; elle s'est dirigée ensuite vers Saint-Lys et l'île en Jourdain. Figurez-vous les plantes, les haies, les arbres arrachés de la terre, les gerbières emportées, le sol où la gerbe était étendue, balayé, les toitures enlevées, des hommes, des animaux renversés, ensevelis sous les décombres, vous aurez une idée du triste spectacle qu'offrait cette contrée. A la Rolle, le tourbillon, après avoir coupé les plus grosses branches des plataniens, arraché les haies des jardins, a brisé la porte du garde-pile d'une maison de campagne, a défait tout le stillicide du toit, a emporté le canon de la cheminée et tout le toit du pigeonier. Le dessus du puits a été défait et précipité dans le puits même. L'eau d'un vivier voisin s'élevait à la hauteur d'un jet d'eau.

« Un jeune homme a été enlevé à plusieurs cannes au-dessus de la maison et est retombé sans aucun mal à la place qu'il occupait. Un cerisier dont le tronc était plus gros que le gros d'un homme, a été arraché avec ses racines, a été renversé dans les aires et est retombé avec ses branches dans le trou même où il était planté. Non loin de là, une femme

s'était mise à l'abri derrière un tas de chaume, tout le chaume a été enlevé subitement sans que la femme ait éprouvé le moindre mal.

A la Pujade, métairie située au-delà de St-Lys, près Seignède, la gerbière a été enlevée, le sol balayé, la toiture et les murs ont été renversés, maîtres-valets; solitaires, tous étaient parmi les décombres, plusieurs même ont été blessés; les bestiaux ont été retirés avec la plus grande peine, le fils du maître-valet a été, comme l'autre jeune homme dont je vous ai parlé, enlevé à la plus grande hauteur et est retombé sans contusion. Les hardes et les meubles des maîtres-valets, jusques aux lits, tout a été dispersé.

A une autre habitation appelée Landelle, la gerbière a été jetée dans le vivier, la toiture de la maison a été enlevée, tous les habitants ont pris la fuite, un pauvre vieillard qui ne pouvait les suivre, s'est précipité dans un fossé se tenant accroché aux broussailles. Un char a été enlevé au dessus d'un gros arbre, a tourné dans les airs au-dessus de la maison et a été jeté dans le vivier. Une charrette chargée de vaisselle a été mise en pièces, l'échelle de la charrette est tombée dans le sol tandis que les roues sont tombées presque aux pieds du pauvre vieillard. Un autre paysan nommé Feuillat a vu la toiture de sa maison enlevée, un cochon qu'il s'efforçait de retenir lui a été arraché, on l'a retrouvé le lendemain sain et sauf dans un fossé; son âne qui était attaché, fut également enlevé et jeté à quelque distance.

Il serait impossible de citer tous les faits particuliers dont nous avons été en quelque sorte les témoins. On ne se rappelle pas d'avoir rien vu de semblable. Le trouble et l'effroi qui régnaient dans notre pays sont inexplicables.

De loin la trombe avait l'aspect d'un nuage rougeâtre qui est descendu du ciel jusqu'à la terre en spirale, y est resté quelque temps sous la forme d'un entonnoir renversé; et dont la pointe était dans le ciel et l'ouverture sur le sol, et a fini par remonter dans l'air en rentrant en quelque sorte en lui-même. Le tout a duré un peu plus d'une demi-heure.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La Gazette de Madrid du 15 contient les décrets suivants: La constitution de 1812 est proclamée jusqu'à la réunion des Cortès, qui se prononceront sur les institutions qui doivent être données à l'Espagne.

M. Calatrava est nommé président du conseil des ministres;

M. Ferrer ministre des finances;

M. Lacuadra ministre de l'intérieur.

Le général Seoane remplace le général Quesada.

Le général Rodil est nommé au commandement de la garde et chargé de l'inspection générale des milices.

L'état de siège est levé, et la garde nationale de Madrid est réorganisée.

La constitution de 1812 vient d'être proclamée à Santander et à Saint-Sébastien.

Les journaux de Barcelone des 6, 7, 8 et 9 août nous parviennent ce matin. Le 8 au soir, Barcelone continuait de reconnaître l'autorité de la reine.

Le 6, à la réception des nouvelles de Malaga, Mina avait publié la proclamation suivante:

Catalans! des avis particuliers m'annoncent que la tranquillité a été troublée sur quelques points de la Péninsule. Dans ces circonstances graves je fais un appel à votre loyauté: peu de jours encore et le sanctuaire des lois sera ouvert, là les représentants de la nation exerceront largement leur puissance pour le bien de la patrie. Sans ordre et sans tranquillité, il ne peut y avoir de liberté civile et légale. J'ai la confiance que vous tous vous serez prompts à vous réunir à moi pour maintenir l'ordre avec énergie, nous obtenant la confirmation de ces avis, et en cela vous n'avez plus qu'à donner une preuve évidente de la solidité des principes qui règnent en Catalogne. Tous mes efforts sont tournés vers le but d'en finir avec les factieux, de rétablir la paix, de contribuer en vrai patriote espagnol à l'établissement de nos libertés, et surtout qu'elles ne périssent point pendant que je commande. Reposez-vous en sur la vigilance de votre capitaine-général. — Barcelone. 6 août. MINA.

BELGIQUE.

Bruxelles, 22 août (trois heures). — Avant la bourse on a fait l'actif à 30 1/8 et 1/4, pendant la bourse, le prix s'est élevé à 30 1/2 argent avec assez de transactions. Il ne circule point de nouvelles.

Après la cote, point de variations 30 3/8 acheteurs, et difficilement vendeurs à 30 1/2, primes à ce soir 30 5/8 dont 1/8 fait.

Anvers (deux heures). — Ardois 30 1/2 argent depuis l'ouverture.

Amsterdam, 21 août. (Société des effets). — Dette active 2 1/2 pour cent 55 5/8 91/6, Ardois pièce de 85 livres 30 5/8 1/2 3/8 71/6 3/8.

Londres, 20 août (quatre heures). Consolidés 91 1/2, espagnoles active au comptant 30 1/4 (hausse 1/4), passive 9 1/2, différée 12 3/4.

Marché des huiles et graines. L'huile colza tient prix; il y a quelques demandes, celle de lin sans variation. Tourteaux précédents prix grain colza peu offerte. Il y a des ordres pour France à fr. 17 l'hectolitre la bonne qualité.

On prétend que le colonel du 1er régiment de ligne M. Coitin, doit remplacer comme gouverneur militaire de la province de Liège, M. Chazal, qui prendrait le commandement d'un régiment. (Emane.)

M. le major Lenaers, déclaré coupable d'avoir porté des coups de cravache au major Boulanger, a été condamné vendredi, par la haute cour militaire, à 24 heures d'arrêts et aux frais du procès.

Le nombre des machines à vapeur se multiplie à tel point dans tout le Hainaut, et principalement dans le district de Charleroi, qu'une manufacture de machines, vient d'être créée par M. Tassin, près de cette ville. Cet établissement auquel on met aujourd'hui la dernière main, est situé de la manière la plus favorable. Il est assis sur le bord de la Sambre, dans le voisinage des principales houillères, et au milieu des plus riches usines, il est tellement près des

hauts-fourneaux de Conillet, qu'il semble en être l'annexe. Conçu d'ailleurs dans les plus grandes proportions, il figure dignement parmi tous les magnifiques édifices construits depuis Charleroi jusqu'à Châtelet.

La manufacture dont il s'agit réunira la construction de machines de toute espèce, la fonderie du fer et du cuivre, et la fabrication des chaudières. Ces trois branches de l'industrie métallurgique seront exercées dans un immense atelier qui n'a pas moins de deux cents pieds de longueur sur trente-six de largeur. Dans le milieu, deux rangs de tours; les ajusteurs sur les côtés: huit forges pour l'élaboration du métal; un atelier de menuiserie, pour le travail du bois et l'ajustement des pièces; une machine à vapeur faisant mouvoir la fonderie, les forges et les tours, tels sont les moyens de production. La consommation annuelle peut être évaluée dans les proportions suivantes: Houille, 450 tonnes; fer, 2,000,000 kilogrammes; cuivre, 6,000 kil. La production des machines à vapeur s'élèvera de vingt à vingt cinq chaque année. Cinq cents ouvriers trouveront dans cet établissement une occupation continuelle et lucrative; plusieurs même gagneront un salaire très-élevé.

A l'occasion du sixième anniversaire des journées de septembre 1830, il sera ouvert à Bruxelles, les divers concours suivants:

- 1. Concours de tir à l'arc au berceau, pour les sociétés des villes.
2. Id. à la perche,
3. Id. au berceau, pour les comm.
4. Id. à la perche, id.
5. Id. à la grande arbalète.
6. Id. à la petite arbalète.
7. Id. à la carabine.

Les jours seront d'abord fixés pour ces concours. Les prix donnés par le gouvernement pour chacun d'eux seront de la valeur de 1,100 fr. outre les médailles d'usage, les programmes qui arrêteront les conditions de ces exercices seront connus sous peu de jours.

LIÈGE, LE 23 AOUT.

Une sérénade a été donnée hier au soir, au milieu d'un nombreux concours de citoyens, à notre respectable bourgmestre.

La foule, après avoir salué notre magistrat populaire de ses acclamations, s'est écartée paisiblement.

L'orchestre a terminé son concert improvisé par le chant patriotique des Liégeois et l'air de notre immortel Grétry. Oh! peut-on être mieux, qui cette fois était parfaitement de circonstance.

Nous avons déjà félicité le pouvoir de la nomination de M. Jamme aux fonctions de bourgmestre de la ville de Liège. Cet acte du gouvernement n'est point certes une concession faite aux exigences d'une vaine et aveugle popularité. L'opinion qui appelait M. Jamme à la tête de notre administration communale, était une opinion éclairée. Les titres de ce magistrat sont incontestables, et l'on ne saurait nier même qu'il aurait été difficile de trouver un citoyen plus propre à remplir les fonctions qui viennent de lui être confiées. C'est la ce qu'appréciait fort bien notre population quand elle a porté ses suffrages sur cet honorable magistrat.

En effet, M. Jamme, de l'aveu de tous, est un homme actif, versé dans les affaires, initié aux intérêts du commerce et de l'industrie, et les considérant du point de vue libéral. En même temps il aime les arts, il les cultive, il est toujours prêt à accorder secours et protection au mérite modeste qui a besoin de se produire. On peut dire en un mot de notre honorable bourgmestre, qu'il sait allier l'amour des arts à l'esprit des affaires, qualité encore assez rare, et qu'il est cependant fort désirable de rencontrer chez le premier magistrat d'une grande ville.

Tous ceux qui ont assisté aux séances du conseil communal savent aussi que M. Jamme remplit ses fonctions avec une convenance parfaite. Dans ses nombreux rapports avec ses administrés, ce magistrat a su conserver les formes polies et bienveillantes que les citoyens aiment tant à trouver chez les hommes chargés du pouvoir.

Ce n'est point seulement à ces différents titres que M. Jamme est un magistrat populaire. Il y a encore en lui une chaleur de tête et de cœur, qui est comme on sait l'un des traits de notre caractère national; elle lui a fait souvent exprimer, avec bonheur, dans des cérémonies publiques, les sentiments de notre population; car M. Jamme est, en un mot, un vrai liégeois, qui aime sa ville, qui est ambitieux pour elle, qui voudrait la voir marcher la première, entre toutes les cités de la Belgique, dans la voie du progrès et des améliorations de tous genres. La ville le sait et elle lui en tient compte.

Notre bourgmestre n'est point dédaigneux de cette population qui l'environne, nous devons le dire. Mais il faut aussi s'empêcher d'ajouter, qu'il saurait cependant résister à ses entraînements, à ses exigences peu réfléchies. Plusieurs circonstances récentes encore, sont de nature à le prouver. D'ailleurs il faut aussi en convenir, la popularité, est jusqu'à certain point, nécessaire aux magistrats qui siègent dans nos hôtels de ville. Le pouvoir central ne doit point l'ignorer, et il faut qu'il s'arrange là-dessus. Des hommes toujours prêts à fléchir devant ses volontés seraient peut-être bientôt impuissants à le servir, car on ne s'appuie bien que sur ce qui peut résister. Il ne faut point toutefois que sous prétexte de faire respecter les droits de la commune, la résistance se change en hostilité systématique contre le pouvoir central; il faut toujours redouter d'engager avec lui de ces luttes dans lesquelles la tranquillité et la prospérité du pays peuvent se trouver compromises. Nous l'avons déjà dit ailleurs, mais ce n'est ici ni le lieu, ni l'occasion de revenir sur cette question. Libre aujourd'hui de toute préoccupation, nous avons voulu saluer aussi de quelques paroles de reconnaissance la nomination de notre bourgmestre.

On nous assure que M. le gouverneur a fixé à demain l'installation de la nouvelle administration communale.

Il se confirme que le ministre de l'intérieur a pris une résolution dans la question du passage du chemin de fer aux environs de notre ville. L'arrêté royal qui en fixe la direction par Angleur est, dit-on, parvenu depuis hier au gouvernement provincial. Il apporte quelque changement au premier plan de MM. les ingénieurs: le chemin de fer longera maintenant une partie du canal de Luxembourg, dans la vallée. Un embranchement sera aussi établi par le nouveau quai de ballage, de Cheravoie, près du Pont des Arches, aux Guillemins, lieu de la station.

M. Willmar, qui vient d'être nommé ministre de la guerre, a fait ses premières campagnes, en qualité d'officier du génie, en 1813, et fut fait prisonnier à la bataille de Leipsick.

En 1815, il quitta le service de la France, où il était parvenu au grade de capitaine en second du génie, et fut immédiatement après nommé ingénieur en chef du Waterstaat dans la province de Liège, poste qu'il remplit avec distinction jusqu'en 1830.

A cette époque, il céda aux sollicitations de ses amis, et entra dans l'arme du génie militaire comme lieutenant-colonel.

En juillet 1831, il fut nommé colonel, et pendant la campagne du mois d'août, où sa conduite fut remarquée, il remplit les fonctions de chef de l'état-major de l'arme du génie.

Pendant le ministère du général Goblet, il fut chargé de l'interim de l'inspection générale des fortifications du royaume.

Nommé commissaire du gouvernement à Zonhoven, il conclut avec les délégués hollandais cette convention qui, la première, régularisa nos rapports avec la Hollande.

A cette occasion, il reçut la décoration de l'ordre de Léopold, et vers la même époque, l'ordre de la légion d'honneur lui fut envoyé de France.

M. Willmar, avec les antécédents honorables qu'il possède, fait concevoir de son entrée au ministère les plus flatteuses espérances. Nous ne nous déguisons pas cependant les difficultés qui arrêteront ses premiers pas.

La position d'un ministre qui succède à un ministre contre lequel des plaintes nombreuses subsistent, est toujours difficile. S'il doit quelquefois trancher dans le vif, il faut le plus souvent que, dans l'intérêt même du service, il évite des mesures qui dérangeront la marche naturelle de l'administration.

Nous engageons M. Willmar à rester bien lui-même, tout en faisant à l'opinion la part qu'elle a droit raisonnablement d'exiger. Tant de coteries, d'intérêts différents entourent un ministre, qu'on ne saurait mieux désirer de lui, que de le voir d'abord attentif à s'enquérir de tous les besoins de son administration, pour se renseigner ensuite en lui-même, et décider d'une volonté ferme, impartiale et éclairée.

Des lettres arrivées hier à Bruxelles, annoncent la dissolution du ministère français. C'est MM. Guizot et Molé qui seraient chargés de la composition du nouveau ministère. (Observateur.)

On évalue à 12,000 voyageurs, tant allant que revenant, la circulation du chemin de fer de Bruxelles à Anvers pendant la journée de dimanche. Nous avons lieu de croire que l'affluence n'a pas été moins considérable hier.

L'administration des hospices de Gand a trouvé moyen d'augmenter ses revenus, en louant le droit de chasse sur quelques unes de ses propriétés. L'amodiation, qui s'est faite publiquement, a produit une somme de 1,500 francs.

On écrit de Berlin, le 19 août:

La souscription pour le chemin de Magdebourg par Halle à Leipsick a produit en tout 5,209,400 r., 2,919,400 r. de plus que la somme demandée. Une commission a été nommée pour décider combien chaque signataire aurait d'actions.

Le libraire Cotta, d'Augsbourg, vient de faire paraître l'ouvrage de M. Nothomb sur la révolution belge, traduit annoté et augmenté par M. Ad. Michaelis, professeur de droit à l'université de Tubingue.

On écrit de Namur, 19 août:

La commission de la société des courses de chevaux de Namur vient d'arrêter son règlement. Les courses auront lieu, pour 1836, le 8 septembre prochain, à onze heures du matin. Il y aura des courses de chevaux de labour, prix: selle, bride, épérons en argent; de chevaux nés et élevés dans la province de Namur, prix: 500 fr., plus; 500 fr. laissés par M. Louzada, l'année dernière; une poule prix: 600 fr.; de chevaux nés et élevés dans le royaume; prix: 1,000 fr.; de chevaux de toutes races, prix: 1,500 fr.; courses avec saut de trois barrières, prix 400 fr.

On écrit de Mons, 18 août:

Quelques multipliés que soient les exemples d'empoisonnement survenus à la suite de l'usage des champignons vénéneux, il semble que les tristes leçons d'une expérience tant de fois répétée restent inutiles pour certaines gens, à voir les accidents qui se renouvellent tous les jours. On sait qu'il faut une connaissance bien exacte des espèces de champignons qui peuvent se manger impunément, pour s'en permettre l'usage, et des individus n'hésitent pas à compromettre leur existence pour satisfaire leur goût. C'est ainsi qu'une femme assez âgée et un jeune homme demeurant sous le même toit sont morts hier en notre ville, victimes d'une méprise de ce genre. Le jeune homme avait rapporté du bois une grande quantité de champignons qu'il fit préparer par son hôte. L'usage de quelques heures, le poison produisit ses effets de telle manière que tous deux périrent le lendemain à des heures très horribles tortures. Avis aux amateurs.

Le Mémorial Bordelais s'occupe de la prospérité matérielle de la Belgique dont il trouve la preuve à propos de l'impôt de 30 millions; il fait remarquer l'immense progrès de l'esprit d'association industrielle à peine compris en France, puis il ajoute:

En ce qui concerne nos rapports avec la Belgique et l'Angleterre, non seulement le gouvernement ne fait rien pour cimenter notre union avec ces deux puissances, mais il s'arrange de façon à refroidir les dispositions naturelles qui les portent à nous associer dans les grands projets qu'elles méditent.

On lit dans le Pilote d'Ostende du 18 août: «L'affluence des étrangers qui viennent jouter des agréments de la saison de bains, augmente tous les jours, et malgré cette augmentation continuelle de visiteurs, nous voyons avec plaisir que la pénurie des appartements garnis ne se fait pas encore sentir.»

On écrit d'Arlon, le 20 août: «L'importance d'une communication, Liège à Trèves, à travers le Luxembourg, n'a pas besoin d'être démontrée, M. le lieutenant colonel du génie, R. de Puydt, en demande la concession au nom de la société de commerce. Voici quelques détails sur le tracé de cette route.»

Enfin, M. de Puydt demande la concession d'une route de Diekirch à Bastogne, qui suivrait le tracé suivant: Eitelbruch, Niederfeulen, Heiderscheid, le vallon de Buderscheid ou de la chapelle St. Pirmin, Donkols et Bastogne.

Séance publique du conseil communal de Liège, jeudi prochain à 5 heures du soir.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — COLLEGE DE LIÈGE.

DISTRIBUTION DES PRIX. (Suite et fin.) Seconde classe. — Professeur, M. Jeanneney. Prix de mérite, Félix Macors, de Liège, externe.

1er. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 2me. prix, Théodore Guillery, de Nivelles, externe. — 1er. accessit, Jean Nicolas Laruelle, de Liège, externe. — 2me. accessit partagé, Henri Heuse, de Louveigné, externe, et Léon Orban, de Liège, demi pensionnaire.

1er. prix, Théodore Guillery, déjà nommé. — 2me. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 1er. accessit, Léon Orban, déjà nommé. — 2me. accessit, Jules Soetemans, de Diest, externe.

1er. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 2me. prix, Théodore Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit, Léon Orban, déjà nommé. — 2me. accessit, Jules Soetemans, déjà nommé.

1er. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 2me. prix, Théodore Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit, Léon Orban, déjà nommé. — 2me. accessit, Jules Soetemans, déjà nommé.

1er. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 2me. prix, Théodore Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit, Jules Soetemans, déjà nommé. — 2me. accessit, Léon Orban, déjà nommé.

1er. prix, Théodore Guillery, déjà nommé. — 2me. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 1er. accessit, Léon Orban, déjà nommé. — 2e. accessit, Henri Heuse, déjà nommé.

1er. prix, Théodore Guillery, déjà nommé. — 2e. prix, Félix Macors, déjà nommé. — 1er. accessit, Léon Orban, déjà nommé. — 2e. accessit, Henri Heuse, déjà nommé.

1er. prix, Henri Marcotty, de Jemeppe, externe. — 2e. prix,

Eugène Gauthy, de Dison, externe. — 1er. accessit partagé, Eugène Collinet de Liège, externe, et Auguste Demonceau, de Herve, externe. — 2e. accessit, Joseph Kévers, de Maestricht, externe.

1er. prix, Eugène Gauthy, déjà nommé. — 2e. prix partagé, Eugène Collinet et Henri Marcotty, déjà nommés. — 1er. accessit, Alphonse Leroy, de Liège, externe. — 2e. accessit, Victor Lhoest, de Liège, externe.

1er. prix, Alphonse Leroy, déjà nommé. — 2e. prix, Eugène Collinet, déjà nommé. — 1er. accessit partagé, Victor Hénaux, de Liège, externe, et Victor Lhoest, déjà nommé. — 2e. accessit partagé, Auguste Demonceau, déjà nommé, et Eugène Jeanne, de Liège, externe.

1er. prix, Henri Marcotty, déjà nommé. — 2e. prix, Gustave Mottard, de Liège, demi-pensionnaire. — 1er. accessit, Eugène Gauthy, déjà nommé. — 2e. accessit partagé, Eugène Collinet et Victor Hénaux, déjà nommés.

1er. prix, Gustave Mottart, déjà nommé. — 2me. prix, Henri Marcotty, déjà nommé. — 1er. accessit partagé, Eugène Jeanne et Joseph Kévers, déjà nommés. — 2me. accessit partagé, Eugène Gauthy et Victor Hénaux, déjà nommés.

Prix de mérite, Louis Borquet, de Liège, externe.

1er. prix, Nicolas Ansaux, de Liège; externe. — 2me. prix, Barthélémy Borlée, de Huy, pensionnaire. — 1er. accessit, Théophile Demarteau, de Liège, externe. — 2me. accessit partagé, Louis Borquet, déjà nommé, et Léon Wodon de Dinant, externe.

1er. prix, Louis Borquet, déjà nommé. — 2me. prix, Barthélémy Borlée, déjà nommé. — 1er. accessit partagé, Nicolas Ansaux et Théophile Demarteau, déjà nommés. — 2me. accessit partagé, Jules Guillery, de Nivelles, et Gustave Soetemans, de Diest, externes.

1er. prix, Théophile Demarteau, déjà nommé. — 2me. prix partagé, Louis Borquet et Barthélémy Borlée, déjà nommés. — 1er. accessit partagé, Nicolas Ansaux, déjà nommé, et Henri Chèvremont, de Liège, externe. — 2me. accessit, Léon Wodon, déjà nommé.

1er. prix, Jules Guillery, déjà nommé. — 2me. prix, Barthélémy Borlée, déjà nommé. — 1er. accessit, Nicolas Ansaux, déjà nommé. — 2me. accessit, Théophile Demarteau, déjà nommé.

1er. prix, Louis Borquet, déjà nommé. — 2me. prix, Théophile Demarteau, déjà nommé. — 1er. accessit, Nicolas Ansaux, déjà nommé. — 2me. accessit, Barthélémy Borlée, déjà nommé.

Le prix de mérite n'a pas été obtenu.

1er. prix, Barthélémy Donnay, de Liège, externe. — 2me. prix, Frédéric Eymal, de Liège, externe. — 1er. accessit, Jean Louis Tyhon, de Hombourg, externe. — 2me. accessit, Adolphe Devaux, de Liège, externe.

1er. prix partagé, Frédéric Eymal et Jean Louis Tyhon, déjà nommés. — 2me. prix, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 1er. accessit, Barthélémy Donnay, déjà nommé. — 2me. accessit, Lucien Renard, de Liège, externe.

1er. prix, Adolphe Thonon, de Liège, externe. — 2me. prix, Barthélémy Donnay, déjà nommé. — 1er. accessit, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 2me. accessit, Jean Louis Tyhon, déjà nommé.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Jean Louis Tyhon, déjà nommé. — 2me. prix, Frédéric Eymal, déjà nommé. — 1er. accessit, Adolphe Devaux, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Barthélémy Donnay et Lucien Renard, déjà nommés.

1er. prix, Gustave Masset, de Liège, externe. — 2me. prix, Guillaume Naniot, de Liège, externe. — 1er. accessit, Auguste Kolberg, de Liège, externe. — 2me. accessit, Jules Collinet, de Liège, externe.

1er. prix, Gustave Masset, déjà nommé. — 2me. prix, Guillaume Naniot, de Liège, externe. — 1er. accessit partagé, Jules Jeanne, déjà nommé, et Hubert Raeskin, de Liège, externe. — 2me. accessit partagé, Jules Collinet, déjà nommé, et Oscar Tart, de Liège, demi-pensionnaire.

1er. prix, Jules Jeanne, déjà nommé. — 2me. prix, Joseph Mouton, déjà nommé. — 1er. accessit, Guillaume Naniot, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Pierre Kraus, de Limbourg, externe, et Gustave Masset, déjà nommé.

1er. prix, Edouard Gheude, déjà nommé. — 2me. prix, Henri Gaede, de Liège, externe. — 1er. accessit partagé, Gustave Francotte, déjà nommé, et Eugène Sampermans, de Tongres, externe. — 2me. accessit partagé, Gilles Gillot et Charles Guillery, déjà nommés.

1er. prix, Gustave Francotte, déjà nommé. — 2me. prix partagé, Edouard Gheude et Charles Guillery, déjà nommés. — 1er. accessit, Eugène Sampermans, déjà nommé. — 2me. accessit, Henri Gaede, déjà nommé.

1er. prix, Eugène Jeanne, déjà nommé. — 2me. prix, Henry Marcotty, déjà nommé. — 1er. accessit, Eugène Collinet, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Alphonse Leroy, Victor Hénaux, et Joseph-Dieudonné Herman, déjà nommés.

1er. prix, Alphonse Jobart, de Liège, externe. — 2me. prix, Henri Marcotty, déjà nommé. — 1er. accessit, Eugène Jeanne, déjà nommé. — 2me. accessit partagé, Eugène Collinet et Victor Hénaux, déjà nommés.

1er. prix, Emile Brixhe et Gustave Francotte déjà nommés. — 2me. prix, Charles Guillery, déjà nommé. — 1er. accessit, Mathieu Grisard, déjà nommé. — 2me. accessit, Nicolas Coura, de Liège, externe.

1er. prix, Epiphane Denis, déjà nommé. 2me. prix, Louis Borquet, déjà nommé. 1er. accessit, Lucien Renard, déjà nommé. 2me. accessit, Jacques Rossay, déjà nommé.

1er. prix, Jules Guillery, déjà nommé. 2me. prix, Adolphe Devaux, déjà nommé. 1er. accessit partagé, Jules Collinet et Frédéric Eymal, déjà nommés. 2me. accessit, Jules Jeanne, déjà nommé.

1er. prix, Auguste Demonceau, Nicolas Lupschen et Léon Orban, déjà nommés. 1er. accessit, Félix Macors, déjà nommé. 2me. accessit, Henri Heuse, déjà nommé.

1er. prix, Louis Delange, des Awirs, externe, et Auguste Demonceau, déjà nommé. Accessit, Henri Marcotty, déjà nommé.

1er. prix, Nicolas Lupschen, déjà nommé. 1er. accessit, Théophile de Hertoghe, déjà nommé. 2me. accessit, Pierre Kraus, déjà nommé.

2me. prix, Auguste Mouton, de Liège, externe. 1er. accessit, Jules Soetemans, déjà nommé. 2me. accessit, Alexandre Blochouse, déjà nommé.

1er. prix, Prosper Drion, de Liège, externe. 2me. prix, François Amore, de Liège, externe. 1er. accessit, Alphonse Nondonfuz, déjà nommé. 2me. accessit, Alexandre Voué, de Liège, externe.

1er. prix, Erasmé Joseph Dumont, déjà nommé, et Pierre Gueder, de Liège, externe. 1er. accessit, Guillaume Naniot, déjà nommé. 2me. accessit partagé, Hubert Raeskin et Jean Louis Tyhon, déjà nommés.

1er. prix, Alphonse Ledouble, de Tongres, externe. 1er. accessit, Emile Dumoulin, de Liège, externe. 2me. accessit, Charles Guillery, déjà nommé.

1er. prix, Gustave Mottard, déjà nommé. 2me. prix partagé, Alexandre Blochouse et Léon Orban, déjà nommés. 1er. accessit, Barthélémy Borlée, déjà nommé. 2me. accessit, Louis Roelants, de Villers-le-Peuplier.

1er. prix, Emile Trassenster, de Beaufays. 2me. prix, Emile Hardy, de Liège. 1er. accessit, Henri Dossin, de Liège. 2me. accessit, Antoine Guikers, de Maestricht.

1er. prix, Victor Coune, déjà nommé. — 2me. prix, Winand Beck, de Liège, externe. — 1er. accessit, Théodore Dejaer, de Liège, externe. — 2me. accessit, Jacques Rossay, déjà nommé.

1er. prix, Victor Coune, déjà nommé. — 2me. prix, Winand Beck, de Liège, externe. — 1er. accessit, Théodore Dejaer, de Liège, externe. — 2me. accessit, Jacques Rossay, déjà nommé.

1er. prix, Victor Coune, déjà nommé. — 2me. prix, Winand Beck, de Liège, externe. — 1er. accessit, Théodore Dejaer, de Liège, externe. — 2me. accessit, Jacques Rossay, déjà nommé.

1er. prix, Victor Coune, déjà nommé. — 2me. prix, Winand Beck, de Liège, externe. — 1er. accessit, Théodore Dejaer, de Liège, externe. — 2me. accessit, Jacques Rossay, déjà nommé.

1er. prix, Victor Coune, déjà nommé. — 2me. prix, Winand Beck, de Liège, externe. — 1er. accessit, Théodore Dejaer, de Liège, externe. — 2me. accessit, Jacques Rossay, déjà nommé.

1er. prix, Victor Coune, déjà nommé. — 2me. prix, Winand Beck, de Liège, externe. — 1er. accessit, Théodore Dejaer, de Liège, externe. — 2me. accessit, Jacques Rossay, déjà nommé.

1er. prix, Victor Coune, déjà nommé. — 2me. prix, Winand Beck, de Liège, externe. — 1er. accessit, Théodore Dejaer, de Liège, externe. — 2me. accessit, Jacques Rossay, déjà nommé.

VILLE DE LIÈGE.

Association pour l'encouragement des beaux arts. La commission administrative de la société a l'honneur d'informer le public que dans le but de le mettre à même de voir quelques objets de sculpture et de peinture arrivés trop tard pour la dernière exposition, le salon sera de nouveau ouvert pendant quelques jours, à partir de mercredi prochain 24 août, de dix heures du matin à une heure de l'après dinée, et de trois à cinq heures du soir.

Le président de l'association, L. JAMME. Le secrétaire, VISSCHERS.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 20 AOUT.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.
Décès : 2 garçons, 2 filles, 3 hommes, 3 femmes, savoir : Pierre Jacques Bouju, âgé de 67 ans, capitaine pensionné au service de France et chevalier de la légion d'honneur, rue Mont-St-Martin, époux de Marie Alexandrine Josephine Fyon. — Jacques Félix Etienne, âgé de 24 ans, graveur, rue Gérardie, célibataire. — D. Joseph Grégoire Delfosse, âgé de 49 ans, milicien au dépôt du 5^e régiment de ligne, célibataire. — Jeanne Marguerite Catherine Joly, âgée de 85 ans, sans profession, faubourg Ste Walburge, époux de Gilles Paschal Simonon. — Jeanne Bisbock, âgée de 70 ans, fileuse, rue Roture, époux de François Talbot. — Marie Catherine Jeanne Brassine, âgée de 26 ans, sans profession, rue de la régence, époux de Jean Pierre Joncket.

Du 22. — Naissances : 4 garçons, 5 filles.
Décès : 4 garçons, 2 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir : Toussaint Antoine Detrixhe, âgé de 19 ans, serrurier, rue Rouleau, célibataire. — Ferdinand Mahia, âgé de 27 ans, infirmier, faubourg St-Laurent, célibataire. — Marie Catherine Gilard, âgée de 83 ans, sans profession, rue des Tourneurs, veuve de Barthélemi Thirart. — Marie Ida Elisabeth Lhoest, âgée de 69 ans, sans profession, rue en Cornillon, veuve de Marie Aug. Jos. Albert Bollen. — Marguerite François Larmoyer, âgée de 20 ans, sans profession, rue Sœurs de Hasque.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On DEMANDE UNE TRENTAINE D'OUVRIERS MENUISIERS qui recevront de très-bonnes journées. S'adresser rue Hors-Château, n° 490. 954

L'on DEMANDE UNE FILLE de BOUTIQUE au fait de la MERCERIE et BONNETERIE, rue Feronstrée n° 823. 944

QUARTIER GARNI A LOUER, rue Vinave-d'Ile, n° 38

La PLACE de CONCIERGE à la SOCIÉTÉ D'AGRÈMENT, place Verte, à Liège, étant VACANTE, les personnes qui désirent y concourir, peuvent s'adresser pour en connaître les conditions, chez M. Grandjean, receveur principal des taxes municipales, rue au Potay. 926

LA MAISON sise à Liège rue pied de Bœuf. N° 696, avec deux quartiers et un terrain propre à bâtir, donnant sur la rue de la Régence, sera définitivement vendue le MERCREDI 24 courant, à dix heures, au Bureau de la justice-de-peace des cantons sud et Ouest rue, Mont St-Martin, par le ministère de M^e PAQUE, notaire. 952

A VENDRE

UNE TRES-BELLE MAISON,

Récemment construite, avec remise, écurie, jardin emmuré et dépendances, située entre la route de Liège à Terwagne et la Meuse, à proximité des établissements de Seraing; elle est propre sous le rapport de sa position avantageuse à un commerce quelconque ou à une fabrique, et convient pour une maison de campagne. 823

Le soussigné, instituteur primaire à José, commune de Battice, désire recevoir encore quelques pensionnaires. Ils peuvent apprendre chez lui, outre les devoirs de la religion, les éléments de la langue latine, de géographie, de physique et d'histoire, la langue française, l'écriture, le calcul, la tenue des livres et le style épistolaire. LA PENSION est de 300 francs. J. Jos. RAHIER, célibataire. 833

VENTE DE BELLE RASPE

Le lundi 5 septembre 1836, vers les 10 heures du matin, M. le comte Leopold de Lanoy de Clerveau, fera vendre une quantité de portions de raspe croissant dans ses propriétés de la Neuville en Condroy par le ministère de M^e THONON notaire audit lieu. A CRÉDIT. 928

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE, mettra en adjudication publique au rabais, par soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, le MERCREDI 24 août 1836, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances.

LA CONSTRUCTION D'UN CANAL dans le jardin de l'Hospice des Femmes Incurables, situé rue Vert-Bois. Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication, avant midi, au secrétaire de ladite commission où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi, le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 930

ADJUDICATION D'UNE MAISON,

Sise à Liège, rue St-Severin.

Elle porte le n° 533, et consiste en deux corps de logis, commodes et en bon état, séparés par une cour, et dont l'un est composé de 6 et l'autre de 3 pièces, avec greniers, caves et pompe.

Elle joint d'un côté à M. Behr, d'autre au sieur Werson et produit un loyer annuel de 550 francs.

Cette maison sera vendue publiquement aux enchères, JEUDI 25 AOUT 1836, à trois heures de l'après-dinée, en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, place du Théâtre-Royal. L'acquéreur aura des facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire. 882

RENTES A VENDRE.

En l'étude du notaire BERTRAND, il sera vendu à l'enchère, le 26 AOUT, à 9 heures du matin, les rentes dont le détail suit :

1^{er} lot. — Une rente annuelle et perpétuelle de 70 florins, soit 85 francs 9 centimes; libre de retenue, au capital de 2431 francs 15 c., due par M. Degrady.

2^{me} lot. — Une rente de 13 francs 27 c., due par M. F. Desoer.

3^{me} lot. — Une rente de 7 francs 23 c., due par V. Bertrand.

4^{me} lot. — Une de 7 francs 29 c., due par V. Mestrez.

5^{me} lot. — Une de 7 francs 6 c., due par M. de Bleret.

6^{me} lot. — Une de 7 frs. 54 c., due par Herman Mulkai.

7^{me} lot. — 2 ares 61 centiares de terre, située au pied des Vignes, derrière Coronmeuse, exploitée par ledit Herman Mulkai.

MAISON A VENDRE.

Ledit jour 26 août, 11 heures du matin, en l'étude dudit M^e BERTRAND, notaire, on exposera en vente publique, une maison et ses dépendances, située à Liège, rue du Vert-Bois, n° 345. S'adresser audit notaire. 896

VENTE VOLONTAIRE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Le LUNDI 29 août courant, à trois heures de l'après-dinée, en l'étude et par le ministère de M^e COURARD, notaire, à Herstal, il sera procédé à l'adjudication en onze lots et sans remise, des immeubles dont la désignation suit, situés dans la commune de Herstal, savoir :

1^o UNE PIÈCE DE TERRE, sise sur l'Ile de Monsin, tenue en location par Jacques Dumoulin, mesurant 2 verges grandes, tenant à Jean-Baptiste Closset et Elisabeth Bar.

2. Une idem, au même lieu, tenue par Nicolas Collinet, contenant 4 verges grandes, joignant les enfans Gérard Thomson et M. Cartier.

3. Une idem, au même endroit, tenue par Jean-Baptiste Closset, mesurant 6 verges grandes, tenant audit Cartier et au chemin des Vaulx.

4. Une idem, sise en Fochalle, tenue par la veuve Joseph Sauvuer, contenant 3 verges grandes, bornée par M. Bernimolin et Noël Lambreck.

5. Une idem, sise en Marache, tenue par Jean Delarge, mesurant 2 verges grandes, tenant à M. Bernimolin et à Pierre March.

6. UN PRÉ, au même endroit, tenue par la V^e Guillaume Hermesse, contenant 10 verges gr. 4 pet., joignant M. Bernimolin et Jean Bar.

7. UNE TERRE LABOURABLE, au même endroit, tenue par Louis Bologne, mesurant 15 verges grandes, tenant à M. Bernimolin.

8. UN JARDIN, situé en Fochalle, tenu par les sieurs Piquet et Dupont, contenant 2 verges gr. 13 pet., tenant à Louis Bar et à Jeusette.

9. UN VERGER, situé au Doyar, tenu par Pierre Pirnay, mesurant 1 1/2 verge grande, tenant à Louis Frère et à Mathias Matrai.

10. UNE PIÈCE DE TERRE, sise à Babilône, campagne des Monts, tenue par Gérard Godin, mesurant 2 verges grandes.

11. UN JARDIN LÉGUMIER, situé à la Ruelle des Mineurs, contenant 4 verges grandes, tenu par Michel Piquet, joignant à M. Léonard Bouille et à la dame veuve Ferdinand Bory.

Cette vente présentera toute sécurité aux acquéreurs, qui peuvent s'adresser au notaire susdit, pour prendre connaissance des titres de propriétés et des conditions auxquelles elle aura lieu. 951

CHOCOLAT

FABRIQUÉ A LA MÉCANIQUE.

Au n° 32, rue du Pont-d'Ile, on vient de recevoir un assortiment de CHOCOLAT, de divers prix et qualités : Chocolat ordinaire, idem à la Vanille, à la Cannelle, au Saiep, etc. depuis 50 cents jusqu'à 1 florin 25 cents le demi-kilo.

SAMEDI TROIS SEPTEMBRE PROCHAIN

IRRÉVOCABLEMENT

aura lieu à Vienne, sous la garantie du Gouvernement, le tirage au sort de la grande Vente par actions des

SIX PROPRIÉTÉS.

Pour se procurer des Actions Originales au prix connu, on est prié de s'adresser directement à

L'Administration générale de LEOPOLD DEUTZ ET C^{ie}, Banquiers à MAYENCE sur l'Rhin.

AVIS.

Il sera procédé le 20 septembre prochain à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des fourrages nécessaires aux divers corps de l'armée pendant l'année 1837.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau provinciale où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 19 août 1836.

VENTE PAR LICITATION

D'UNE

MAISON ET BIENS,

SISE EN LA COMMUNE D'ANS ET GLAIN.

Le jeudi 1^{er} septembre 1836, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest, rue Mont St-Martin, à Liège, il sera procédé par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, à l'adjudication publique aux enchères :

1^o DUNE MAISON n. 199, avec pièce, étable, grenier et cave, plus 11 perches 83 aunes (2 verges grandes 14 pet.) de jardin potager, attachant à ladite maison, le tout situé en lieu dit Ster, et joignant d'un côté, aux enfans de Martin Boyy, et d'autres à M. Waseige-Novent.

2^o DUN VERGER sis au même lieu, contenant 25 perches 94 aunes, (5 v. g. 19 p.), tenant d'un côté auxdits enfans Boyy et d'autres à M. Hubin, fils.

3^o ET D'UNE PIÈCE DE JARDIN POTAGER, sise au même lieu, contenant 15 perches 79 aunes (3 verg. gr. 12 p.), joignant d'un côté, à M. Hubin père, et d'autre, aux enfans Pahaus. S'adresser, pour connaître les conditions, audit M^e PARMENTIER. 938

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE. — AVIS.

Les bourgmestre et échevins invitent toutes les personnes qui demandent l'autorisation d'établir soit une briqueterie, soit une tuilerie, etc, à mentionner dans leur requête le numéro du cadastre de la parcelle de terre sur laquelle elles se proposent de faire l'établissement dont il s'agit. — A défaut de ce renseignement, indispensable pour faciliter l'instruction de ces sortes de demandes, il ne pourra être donné suite à celles-ci.

A l'hôtel-de-ville, le 19 août 1836.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

Table with columns: LONDRES, LE 19 AOUT. 3^o consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais 5 p.c., Id. 3 p.c., Espagne. Cortès., Différées, Passives, Russie., Brésil. Emp. 1834.

ANVERS, LE 22 AOUT.

Table with columns: ANVERS, Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métall., Lots de fl. 400., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots fl. 300., de fl. 500., BRÉSIL. E. à L 1824, ESPAG. Emp. 1834., D. dif. 1834., Dit. p. 1834., Dette diff., Anvers. Cert. Falc., ÉTAT-RO. Lev. 1832., à An. 1834.

CHANGES.

Table with columns: Amst., c. jours., Rotterdam., Idem., Paris, Idem., Lond. p^r Estr. c. j., 2 mois., Ham. p^r 40 Hb. c. j., 2 mois., Bruxelles et Gand., Sars-Longchamps., Chemin de fer., Fourn. des Vennes., St-Léonard., Verreries Charleroi., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., Métaux., Inscrip., Napes., Emp. Ard. 1835., D. différée., Id. 1835., Brésil Rotsch., Rome.

Les fonds espagnols ont été fermes à notre bourse de ce jour. Ardoins ouvert 30 1/2 5/8 et reste 30 1/2 argent. Il y avait beaucoup de demande pour ce fond. Primes à un mois 35 cent 1/2.

Petite rue de la Bourse, à 3 1/4 heures.

Point de variation.

BRUXELLES, LE 22 AOUT.

Table with columns: Dette active., Emp. R. fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Act. Société Gén., So. de Com. de civ., Ban. de Belgique., So. du c. de S.-O., S. Hauts-Four., Bauq. fonc., S. du Cha. Flenu., Wasme-Horna., Sclessin., Société nationale., Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée., Sars-Longchamps., Chemin de fer., Fourn. des Vennes., St-Léonard., Verreries Charleroi., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., Métaux., Inscrip., Napes., Emp. Ard. 1835., D. différée., Id. 1835., Brésil Rotsch., Rome.

VIENNE, LE 12 AOUT.

Métalliques, 104 0/100. — Actions de la banque, 1358 0/10.

MARCHÉ DE LIEGE DU 22 AOUT 1836.

Table with columns: Froment, l'hectolitre., Froment nouveau, l'hectolitre., Seigle, id.